

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 17 octobre 2023

Délibération n° 42 - 2023 relative à une demande de subvention FEDER

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la transmission de la demande de subvention FEDER pour le projet BALZAC et autorise le président à signer la lettre d'engagement.

Membres ayant voix délibérative

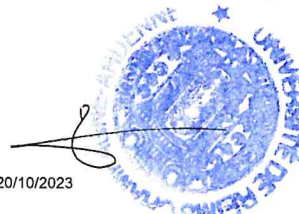
Membres en exercice	36	Membres présents	24
Majorité absolue	19	Membres représentés	7
Nombre de pouvoirs	7		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



le 20/10/2023

Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Note demande de subvention FEDER projet BALZAC + annexe

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/10/2023

Document mis en ligne le : 20/10/2023